

DE CHAQUE CÔTÉ DE LA MÉTABETCHOUAN

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Catherine Asselin, Directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, qu'un règlement relatif à la démolition d'immeubles est en vigueur depuis le 13 avril 2023, date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. du Domaine-du-Roy.

Résumé du règlement No 2023-01

Adoption d'un règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Donné à Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, ce 5e jour du mois de juillet 2023.

Catherine Asselin

Directrice générale et greffière-trésorière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 12 juillet 2023)